



Warmenhuizen, janvier 2023

## **Déclaration OGM (OGM, Organismes Génétiquement Modifiés)**

Cher Monsieur, Madame,

Nous vous informons par la présente que toutes les variétés composant notre gamme sont obtenues par des méthodes de sélection des plantes non-OGM ou par des méthodes n'entrant pas dans le cadre de la directive 2001/18/CE.

Pour plus d'informations, nous vous renvoyons également à [www.bejo.com/opinion](http://www.bejo.com/opinion).

Cette déclaration s'applique à toutes les variétés qui ont été ou seront commercialisées en 2023. Après l'expiration de ce délai, nous serons heureux de vous fournir une nouvelle déclaration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées,

Bejo Zaden B.V.

Martin van der Voort  
Directeur des ventes et du marketing